

VACANCES D'AVRIL 2016

**LES SORTIES SONT RESERVEES EN PRIORITE AUX ENFANTS QUI FREQUENTENT REGULIEREMENT L'ACCUEIL DE LOISIRS. ATTENTION LE NOMBRE DE PLACE EST LIMITE**

	Matin		Après-midi	
<b>Lundi 4 avril</b>	-Activités manuelles (3/6 ans) -Activités manuelles, jeux (6/12 ans)		-Jeux extérieurs (3/6 ans) -Activités manuelles (6/7 ans) -Initiation à la bande dessinée (12 places, 8/12 ans)	
<b>Mardi 5 avril</b>	-Ateliers pâtisserie (3/6 ans) -Jeux de relais à la salle des sports (6/12 ans)		-Cinémôme et goûter à la bibliothèque (3/6 ans) -Atelier nature avec l'association eaux et rivières. <b>PREVOIR DES BOTTES</b> (6/7 ans) - Activités manuelles (8/12 ans)	
<b>Mercredi 6 avril</b>	<b><u>Sortie à la ferme pédagogique à Elliant pour les 3/6 ans. Départ à 9h30, retour à 14h. PREVOIR DES BOTTES</u></b> - Visite aux ânes, cabanes (6/12 ans)		- Activités manuelles (3/6 ans) -Atelier nature avec l'association eaux et rivières. <b>PREVOIR DES BOTTES</b> (6/7 ans) - Jeux à la salle des sports (8/12 ans)	
<b>Jeudi 7 avril</b>	-Activités manuelles (3/6 ans) -Jeux à la salle de judo (6/12 ans)		-Jeux (3/6 ans) - Activités manuelles (6/7 ans) -Atelier nature avec l'association eaux et rivières. <b>PREVOIR DES BOTTES</b> (8/12 ans)	
<b>Vendredi 8 avril</b>	-Activités manuelles (3/6 ans) -Chasse aux œufs à Keryannick (6/12 ans)		-Courses de relais (3/6 ans) -Jeux à la salle des sports (6/7 ans) -Atelier nature avec l'association eaux et rivières. <b>PREVOIR DES BOTTES</b> (8/12 ans)	
<b>Lundi 11 avril</b>	-Parcours à la salle d'évolution, jeux (3/6 ans) -Visite aux ânes, cabanes, décoration (6/12 ans)		-Activités manuelles (3/6 ans) -Balles de jonglage (6/12 ans)	
<b>Mardi 12 avril</b>	- Activités manuelles (3/6 ans) -Décoration pour l'enclos des ânes (6/12 ans)		-Balade aux ânes (3/6 ans) - Activités manuelles (6/12 ans)	
<b>Mercredi 13 avril</b>	-Jeux (3/6 ans) -Jeux extérieurs (6/12 ans)		<b>SORTIE AU CIRQUE A QUIMPER (3/12 ANS) DEPART A 13H, RETOUR A 18H</b>	
<b>Jeudi 14 avril</b>	-Ateliers pâtisserie (3/6 ans) -Activités manuelles (6/12 ans)		-Vélo/trottinette (3/6 ans) - Activités manuelles (6/12 ans)	
<b>Vendredi 15 avril</b>	-Activités manuelles (3/6 ans) - Ateliers pâtisserie (6/12 ans)		-Jeux à la salle des sports (3/6 ans) -Salle des sports, jonglage (6/12 ans)	

Ces activités sont présentées aux enfants chaque matin et après-midi lors de « la réunion » au cours de laquelle ils ont la possibilité de s'y inscrire et/ou de proposer d'autres activités (dans la mesure des possibilités du centre).

**ATTENTION : LE DELAI POUR ANNULER UNE INSCRIPTION POUR LES VACANCES EST DE 1 SEMAINE. PASSE CE DELAI, LA JOURNEE OU LA DEMI-JOURNEE SERA FACTUREE.**

INSCRIPTION VACANCES D'AVRIL à remplir et déposer au centre de loisirs ou en mairie **avant le vendredi 25 mars 2016.** Tél : 02 29 20 10 17

NOM ..... Prénom ..... Age ..... Classe .....

Adresse ..... Tel.....

Lundi 4 avril	Mardi 5 avril	Mercredi 6 avril	Jeudi 7 avril	Vendredi 8 avril
Lundi 11 avril	Mardi 12 avril	Mercredi 13 avril	Jeudi 14 avril	Vendredi 15 avril

Précisez : ➤ Journée complète : J ➤ Demi-journée avec repas : RM (matin) ou RA (après-midi)

➤ Demi-journée sans repas : SM (matin) ou SA (après-midi)

**FICHE SANITAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 A REMPLIR**  
**CERTIFICAT MEDICAL POUR LA PRATIQUE DU SPORT A FOURNIR**

**SIGNATURE :**

# ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL D'ELLIANT

Chemin de Carn Zu 29370 ELLIANT  
☎ 02 29 20 10 17, alsh.elliant@orange.fr

## VACANCES D'AVRIL 2016

### FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de Loisirs accueille vos enfants de 3 à 12 ans :

Demi-journée sans repas : 9 h 00 à 12 h ou 13 h 30 à 17 h 00  
Demi-journée avec repas : 9 h 00 à 13 h 30 ou 12 h à 17 h 00  
Journée complète : 9 h 00 à 17 h 00  
Service d'accueil : 7 h 30 à 9 h 00 et 17 h 00 à 19 h 00.

**A PREVOIR :** - Bottes pour les balades - Tennis pour le sport  
- Vêtements de rechange et « doudou » pour les maternelles

**MODALITES D'INSCRIPTION** (en mairie, à l'accueil périscolaire et à l'accueil de loisirs)

**Remplir la fiche de renseignements et d'autorisation pour l'année scolaire de septembre à août (disponible en mairie ou à l'accueil de loisirs) et fournir un certificat médical de non contre indication aux activités physiques et sportives. Votre enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et par une assurance individuelle accident.**

**Rendre le coupon ci-contre pour les périodes désirées.**

#### **TARIFS : 2016**

Journée complète : 13,19 €  
Demi-journée sans repas : 6,49 € - Demi-journée avec repas : 8,60 €  
Accueil matin **ou** soir : 1,23 € - Accueil matin **et** soir : 2,24 €  
Extérieur à la commune : + 30 %

#### **En cas d'annulation pendant les vacances scolaires :**

**Merci de prévenir 1 semaine avant. Passé ce délai, la journée ou la demi-journée sera facturée (sauf si un certificat médical est fourni).**

**Chaque inscription génère un coût : encadrement, repas, réservations d'activités...**

#### **REDUCTION: REVISION DES BAREMES D'AIDE FINANCIERE**

Le conseil municipal a voté une révision des barèmes d'aides financières valable à compter de janvier 2016. Le mode de calcul des aides financières qui permettent aux familles d'obtenir une réduction sur les factures seront calculées en fonction du **quotient familial** et non plus en fonction de l'avis d'impôt sur le revenu (revenus nets imposables de l'ensemble du foyer). Attention, cette aide concerne uniquement les familles domiciliées à Elliant et Tourc'h.

Les barèmes sont établis comme suit :

	BAREME 1 : - 15 %	BAREME 2 : - 30 %	BAREME 3 : - 50 %
QUOTIENT FAMILIAL ENTRE	561 et 810	351 et 560	Inférieur à 350

Pour établir votre barème, nous vous invitons à remettre au service facturation de la mairie une attestation de la CAF ou de la MSA mentionnant **votre quotient familial de janvier 2016. Merci de remettre cette attestation le 23 janvier 2016 au plus tard.** LE TARIF MAXIMUM EST APPLIQUE AUTOMATI-QUEMENT EN L'ABSENCE DE JUSTIFICATIF.

Déduction des bons de vacances des différentes caisses d'allocations familiales sur la base du tarif plein (non cumulable avec la réduction au quotient familial).

Règlement par chèques vacances ANCV accepté.

Renseignements : Christelle LE DOUR à l'accueil de loisirs,  
Grégory MIRVILLE à la Maison de l'enfance

Habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale